

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(actualisées au 01/06/2022)

Article 1 - **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions régissent la vente des prestations touristiques commercialisées par AMIHAN TRAVEL TOURS, www.amihan.eu

Toute inscription à l'un des voyages proposés sur ce site ou tout achat de prestation y figurant implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document.

Article 2 - **INSCRIPTION – RÉSERVATION**

2.1 **OFFRE PRÉALABLE**

L'information donnée sur le site relativement aux différentes prestations proposées, aux transports, aux séjours, aux conditions de paiement et conditions d'annulation, constitue l'offre préalable au sens de l'article L.211-8 du code du Tourisme.

La société AMIHAN TRAVEL TOURS se réserve la possibilité de modifier certains éléments constituant l'information préalable.

Toute modification des prestations proposées sur le site qui pourrait survenir avant l'inscription du client et portée à sa connaissance, fera foi des prestations effectivement convenues entre les parties.

Hébergement : La catégorie des établissements hôteliers figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence aux normes locales des pays d'accueil.

Aptitude médicale : AMIHAN TRAVEL TOURS attire l'attention du client sur la nécessité de s'enquérir, avant la commande d'une prestation quelle qu'elle soit, de l'aptitude de tous les bénéficiaires à en bénéficier en prenant toutes les précautions que leur état de santé impose, de sorte que la responsabilité de AMIHAN TRAVEL TOURS ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident.

Le client doit informer AMIHAN TRAVEL TOURS, par écrit et préalablement à toute réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le bon déroulement du voyage (personnes à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant, présence d'un animal).

Durée du séjour : La durée du séjour est calculée en nuitées (nombre de nuits) et prend en compte le temps consacré au transport (transferts inclus) et la durée du séjour ou du circuit sur place, depuis l'heure de convocation le jour du départ jusqu'à l'heure d'arrivée le jour du retour.

2.2 **INSCRIPTION**

Par inscription, il faut entendre toute demande effective de réservation d'une prestation touristique proposée sur le site, accompagnée concomitamment du paiement de l'acompte de 50 % demandé pour ladite prestation.

Les ventes de prestations touristiques ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

En conséquence, toute inscription à un voyage ou à toute autre prestation touristique validée à l'agence, par téléphone, par mail ou sur le site www.amihan.fr est définitive. Le client ne pourra l'annuler que dans les conditions de l'article 5 ci-après.

AMIHAN TRAVEL TOURS communiquant les informations et documents complémentaires à la prestation par mail, le client devra fournir à AMIHAN TRAVEL TOURS, lors de son inscription, une adresse électronique valide et consulter sa boîte mail régulièrement.

L'inscription du client n'engage AMIHAN TRAVEL TOURS qu'après confirmation par celle-ci de la disponibilité des produits réservés adressée au client et si et seulement si les conditions sanitaires et de sécurité des pays mentionnés dans la prestation permettent son accomplissement normalement.

Si l'inscription intervient à moins de 30 jours du départ, le paiement intégral de la prestation pourra être demandé.

Article 3 – **PRIX**

Les prix mentionnés sur le site www.amihan.eu sont indicatifs et s'entendent toutes taxes comprises. Ils peuvent être différents de ceux pris en compte lors de la réservation.

Notamment, toute modification de taxes (TVA, taxes aériennes, etc.) sera également répercutée sur le prix des prestations au jour de la réservation ou rétroactivement selon les dispositions légales.

Sauf mention contraire du descriptif, le prix affiché pour un voyage est forfaitaire et ne comprend jamais:

- les taxes de séjour et touristique,
- les frais de visa,
- les repas, les boissons, les extras, les pourboires, les frais de porteur,
- les frais d'assurances,
- tout autre frais non mentionné dans la prestation.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

3.1 **RÉVISION DU PRIX**

Conformément aux dispositions de l'article L.211-12 du Code du Tourisme, le prix à payer figurant au contrat est révisable tant à la hausse qu'à la baisse, pour tenir compte des variations du coût des transports, lié notamment au coût du carburant, aux redevances et

taxes afférentes aux prestations réservées et du taux de change appliqué au voyage ou au séjour considéré.

En cas de révision du prix, le client en sera avisé par courriel.

Article 4 - **MODALITÉS DE PAIEMENT**

4.1 **PAIEMENT**

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire, directement sur place à l'agence AMIHAN TRAVEL TOURS ou par téléphone.

Néanmoins, AMIHAN TRAVEL TOURS peut accepter un règlement par chèque, chèque vacances, crédit Cofidis et Espèces sous certaines conditions.

À l'inscription, AMIHAN TRAVEL TOURS demande au client le règlement d'un acompte de 50% du prix de la prestation afin de valider ladite inscription.

Le règlement du solde de la prestation doit intervenir au plus tard 7 jours ouvrables avant le jour 1 de la prestation.

Cas particulier : Pour répondre aux contraintes édictées par les compagnies aériennes, toute prestation comportant un ou plusieurs vols aériens devra être impérativement entièrement réglée à AMIHAN TRAVEL TOURS au plus tard 45 jours avant le jour 1 de la prestation.

Au moment de la réservation d'une prestation et à titre commercial, AMIHAN TRAVEL TOURS pourra proposer au client un paiement en plusieurs fois, si le prix de la prestation ainsi que la date d'inscription du client s'y prêtent.

Dans le cas d'un paiement par crédit Cofidis, les retraits sur le compte bancaire du client seront effectués par cette société aux échéances et conditions telles que listées dans le contrat Cofidis. Il est à la charge du client d'en prendre connaissance au moment de la signature.

4.2 **DÉFAUT DE PAIEMENT**

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera AMIHAN TRAVEL TOURS à considérer la prestation comme annulée du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date. En cas de retard de paiement une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (article L 441-6, alinéa12 du Code de Commerce). Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € pourra être appliquée en cas de retard (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012).

Article 5 - **MODIFICATION – ANNULATION PAR LE CLIENT**

Toute demande du client visant à la modification ou à l'annulation de sa réservation devra être adressée par mail à la société AMIHAN TRAVEL TOURS à l'adresse suivante :

amihantravel@gmail.com

Toute modification est soumise à l'accord de la société AMIHAN TRAVEL TOURS et aux disponibilités existantes. En cas d'impossibilité d'apporter la modification souhaitée, le contrat initial restera alors applicable.

En cas d'annulation, les assurances ne sont jamais remboursables et sont à ajouter au montant des frais d'annulation.

La date retenue pour définir le délai de modification ou d'annulation entraînant les frais ci-dessous est le jour ouvrable suivant la réception de la demande de modification ou d'annulation.

5.1 FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification d'une inscription sur un séjour confirmé incluant un vol entraîne un minimum de 60 € de frais par dossier, outre les frais inhérents à la modification elle-même qui seront facturés directement par le fournisseur concerné.

Ces mêmes conditions s'appliquent dans le cas de changement de nom ou d'erreurs typographiques des noms communiqués lors de la réservation.

Les modifications sur place ne sont pas acceptées. Toutefois, en cas exceptionnel de modification acceptée par AMIHAN TRAVEL TOURS, tout supplément éventuel y afférent, à charge exclusive du client, est à régler sur place le jour même de la prise en compte effective de la modification.

Les prestations non-consommées ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

5.2 FRAIS D'ANNULATION

Lorsque le client ne se présente pas au départ, à l'heure et au lieu mentionnés dans son carnet de voyage ou si le client se retrouve dans l'impossibilité de participer au voyage pour quelque cause que ce soit, le voyage ne lui sera en aucun cas remboursé et les frais d'annulation ci-dessous seront dus.

Frais d'annulation pour les prestations touristiques sans transports aériens en % du montant total du voyage :

- à plus de 60 jours du départ : la totalité des montants seront remboursées
- entre 60 jours et 31 jours avant la date de départ : 30%
- entre 30 jours et 21 jours avant la date de départ : 50%
- entre 20 jours et 8 jours avant la date de départ : 75%
- moins de 7 jours avant la date de départ ou non-présentation : 100%

Frais d'annulation pour les prestations touristiques avec transports aériens :

Le remboursement dépend des conditions d'annulation de chaque prestataire prenant part à l'organisation de la prestation (hôtelier, autocariste, transport aérien, prestataires de loisirs, etc).

Il dépend également du délai d'annulation.

Dans tous les cas, AMIHAN TRAVEL TOURS se réserve uniquement les frais d'agence s'élevant à 11 % du prix de la prestation totale sachant que les frais ne pourront être inférieurs à 150€ par bénéficiaire de la prestation. AMIHAN TRAVEL TOURS s'engage à rembourser au client le reste des montants versés par les différents prestataires.

Dans le cadre de l'article L211-14, paragraphe II du Code du Tourisme, AMIHAN TRAVEL TOURS se tiendra informé en temps réels par l'intermédiaire de ses prestataires sur place, des informations recueillies sur le site du ministère des affaires étrangères, de l'Organisme Mondial de la Santé et de tout organisme officiellement reconnu, de toutes circonstances exceptionnelles et inévitables pouvant survenir au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et pouvant affecter la bonne exécution du séjour du client.

5.3 CESSION DE CONTRAT

Toute cession d'un contrat de voyage réalisée dans les conditions prévues à l'article R211-7 du Code du Tourisme entraînera des frais dont le montant pourra aller jusqu'à la totalité du prix du voyage selon la date de départ et le transport utilisé. Le cédant est tenu d'informer la société AMIHAN TRAVEL TOURS de sa décision par mail adressé à amihantravel@gmail.com 7 jours ouvrables avant le jour 1 de la prestation.

5.4 INTERRUPTION DU VOYAGE OU DU SÉJOUR PAR LE CLIENT

Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non-consommée quelle que soit la cause, hors le cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, ne donnera lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

Article 6 – MODIFICATION ANNULATION DE LA PRESTATION PAR AMIHAN TRAVEL TOURS

Si AMIHAN TRAVEL TOURS était contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments du contrat, seuls la destination, le prix et les dates du voyage sont considérés, de convention expresse entre les parties, comme étant des éléments essentiels du contrat.

Dès lors, sans pour autant que cette modification puisse être considérée comme touchant un élément essentiel du contrat pouvant justifier une indemnisation ou encore l'annulation du client, un hébergement ou un restaurant pourra être remplacé par un établissement de même catégorie ou de catégorie supérieure et l'itinéraire d'un circuit pourra être modifié pour assurer la qualité des prestations au moins équivalentes aux prestations initialement convenues.

Tous les frais engagés préalablement par le client, tels que les frais de visas, les frais de transport, les frais liés aux facilités de paiement Cofidis, les frais de pré et post acheminement (achats de titres de transport aérien, ferroviaire, maritime ou autres), les frais de vaccination, etc., ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou à une quelconque indemnisation.

Lorsqu'avant le début du séjour, AMIHAN TRAVEL TOURS ou son prestataire sont empêchés d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, AMIHAN TRAVEL TOURS aura la possibilité d'annuler le séjour sous réserve d'en informer le client dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation, AMIHAN TRAVEL TOURS conservera uniquement la somme de 150 € par dossier de réservation ainsi que les éventuels frais émis par les prestataires de service.

Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement supplémentaire.

Article 7 - **DURÉE DU VOYAGE**

La durée du voyage est calculée en nuitées (nombre de nuits) et comprend le temps consacré au transport pour se rendre à destination (transferts inclus) et en revenir et la durée du séjour sur place, depuis l'heure de convocation le jour du départ jusqu'à l'heure d'arrivée le jour du retour.

En conséquence, les premières et dernières journées (ou nuits) à destination peuvent se trouver plus ou moins écourtées en raison notamment du temps nécessaire aux transports.

Article 8 – **TRANSPORT AÉRIEN**

En vertu de l'article 9 du Règlement Européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste noire des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la communauté européenne peut être consultée sur le site internet :

https://transport.ec.europa.eu/transport-themes/eu-air-safety-list_en

8.1 **VOLS CHARTER**

Toute place réservée sur ce type de vol, non-utilisée à l'aller ou au retour, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, même en cas de report de date ou d'abandon de cette place au profit d'un vol régulier.

8.2 **VOLS RÉGULIERS ET LOW COST**

Le transport des bagages en soute est variable d'un transporteur à l'autre. Il entraîne généralement un surcoût au moment de la réservation, sinon à l'enregistrement ou à l'embarquement, assorti d'une majoration de prix importante.

Tout transport de bagage ou d'animaux nécessitant une autorisation du transporteur et/ou des documents spécifiques doit impérativement être signalé par écrit à AMIHAN TRAVEL TOURS lors de la réservation et répondre aux exigences de la compagnie aérienne.

Article 9 – **TRANSPORT EN AUTOCARS**

Sauf indication particulière expressément indiquée par AMIHAN TRAVEL TOURS, les départs et les retours de la prestation se font Place du Trocadéro, PARIS 16ème. Les autocars sont généralement positionnés entre l'avenue Georges Mandel et l'avenue Paul Doumer.

Au départ, le client doit être muni de son formulaire d'inscription, de ses papiers d'identité et le cas échéant de ses visas.

Toute personne se présentant en retard au départ ne pourra être attendue par le car.

AMIHAN TRAVEL TOURS fait appel à une compagnie privée d'autocars de tourisme, sans autre spécification matérielle de confort.

Pour la bonne organisation des trajets en autocars, les places sont dédiées mais pourront être échangées selon les possibilités.

Les heures indicatives des programmes sont basées sur des conditions normales de circulation, en dehors de causes imprévisibles de retard non dédommageables et non couvert par des assurances.

Les horaires de départ des étapes du programme décidés par et pour le conducteur sont impératifs, eu égard aux normes de sécurité de la profession.

Le conducteur de l'autocar n'est soumis à aucune obligation d'encadrement de groupe. Il n'est ni accompagnateur ni guide.

Au moins 1 accompagnateur désigné par AMIHAN TRAVEL TOURS participera au voyage.

Aucun guide n'est prévu dans la prestation d'AMIHAN TRAVEL TOURS. Le guide c'est le client.

AMIHAN TRAVEL TOURS se réserve le droit de modifier/remplacer et/ou inverser les étapes de la prestation sous réserve de proposer des étapes équivalentes au programme initial.

AMIHAN TRAVEL TOURS ne pourra confirmer et assurer la prestation en cas de force majeure, d'indisponibilité d'autocars et/ou d'hôtel ou lorsque le nombre de 20 inscriptions pour ladite prestation ne sera pas atteint. AMIHAN TRAVEL TOURS proposera alors au client un report sur une autre prestation ou un remboursement de la somme qui aurait déjà été versée par le client pour la prestation annulée.

Article 10 – **FORMALITÉS**

Il est de la seule responsabilité du client de vérifier que les différents documents nécessaires à son voyage, à la consommation d'une prestation ou à un embarquement (carte nationale d'identité ou passeport, permis de conduire, visas, etc.,) sont en cours de validité. La pièce d'identité utilisée doit être au même nom que le billet de transport. Le non-respect par le voyageur des obligations administratives et/ou sanitaires de franchissement des frontières qui aurait pour conséquence notamment un refus d'embarquement ou une interruption du séjour ou du voyage, ne pourra justifier un quelconque remboursement ou dédommagement.

Article 10 – **ASSURANCE PERSONNELLE OPTIONNELLE**

Aucune assurance personnelle ou assistance rapatriement n'est incluse dans les forfaits voyage vendus par AMIHAN TRAVEL TOURS.

Cependant, avant validation de la réservation, AMIHAN TRAVEL TOURS informe et propose au client de souscrire une assurance personnelle optionnelle couvrant notamment les conséquences d'annulation.

En cas d'assurance personnelle optionnelle souscrite puis d'annulation du voyage ou du séjour par le client, la prime d'assurance n'est jamais remboursable.

Toute déclaration de sinistre doit se faire directement auprès de la compagnie d'assurance par le client, en respectant les termes du contrat d'assurance souscrit.

Article 11 – **RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation concernant les conditions de séjour doit être faite sans délai, sur place et par écrit, auprès des réceptifs responsables du séjour et auprès de AMIHAN TRAVEL TOURS pour traitement, à l'adresse :

amihantravel@gmail.com

Une réponse sera apportée au client dans un délai d'environ 30 jours. En cas de séjour avec vols inclus, toute réclamation liée à un bagage détérioré ou perdu lors du transport doit être impérativement et sous peine de forclusion déclarée auprès de la compagnie ou à son représentant le jour d'arrivée en remplissant un formulaire dont une copie sera remise au voyageur par la compagnie.

Après avoir interrogé la société AMIHAN TRAVEL TOURS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage à l'adresse suivante :

Médiation Tourisme et Voyage (MTV)
BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17

www.mtv.travel

Article 12 - **RESPONSABILITÉ DE AMIHAN TRAVEL TOURS**

S'agissant des prestations de forfaits touristiques et des prestations énumérées à l'article L. 211-1 du Code du Tourisme, AMIHAN TRAVEL TOURS ne saurait voir sa responsabilité engagée dès lors que le dommage est imputable soit au client, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible et inévitable, soit en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. En tout état de cause, dans l'hypothèse où AMIHAN TRAVEL TOURS ou son prestataire seraient reconnus responsables, la limite de dédommagements prévue à l'article L211-17 du Code de Tourisme trouverait à s'appliquer.

S'agissant de toutes les autres prestations (vols secs, loisirs), AMIHAN TRAVEL TOURS

ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de préjudices causés par une faute de sa part démontrée par le client.

Article 13 - **DROIT DE RÉTRACTATION**

En application des dispositions des articles L221-2, 5° et L221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations proposées sur le site par AMIHAN TRAVEL TOURS ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du même Code en matière de vente à distance. En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues par les présentes Conditions générales de vente et le client ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, dite Informatique et Libertés, modifiée en 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, écrire à :

amihantravel@gmail.com

LA SOCIÉTÉ AMIHAN TRAVEL TOURS
SAS au capital de 11 250€,
Immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 752 337 006
Siège social : 22 rue Lauriston, 75116 Paris
Registre des Opérateurs de voyages et de séjours n° IM075190021
Assurance APST RCP : HISCOX HA RCP0231942